



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 549-5

AVIS est par la présente donné,

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt, lors de sa séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2025, a adopté le Règlement numéro 549-5 amendant le règlement relatif à l'administration des finances de la ville incluant la délégation de pouvoir, le suivi et le contrôle budgétaire;

QUE l'objet de ce règlement est d'apporter certains changements concernant la limite monétaire de la délégation et d'ajouter les postes de directeur général adjoint et de directeur du Service des travaux publics et de l'environnement audit règlement, en conformité avec la réglementation sur la gestion contractuelle octroyant des pouvoirs en matière d'octroi de contrats de gré à gré;

QUE ce règlement entre en vigueur au jour de la publication du présent avis.

Pour la consultation du règlement, vous pouvez vous adresser au service du greffe à l'Hôtel de ville, situé au 1155, rue St-Joseph à Valcourt pendant les heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

DONNÉ À VALCOURT LE 2 DÉCEMBRE 2025

Me Julie Waite, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 2 décembre 2025 et affiché au bureau du greffe, à l'Hôtel de Ville, le tout conformément à la Loi et au règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville de Valcourt.

Me Julie Waite, greffière